



Avis d'audience par écrit

Le 24 mai 2022

Réf. 2022-H-105
Révision 1

La CCSN tiendra une audience par écrit afin d'examiner une garantie financière révisée pour l'établissement de Cigar Lake de Cameco Corporation

En mai 2022, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires afin de décider d'accepter ou non une garantie financière révisée pour l'établissement de Cigar Lake de Cameco Corporation. Le site de la mine de Cigar Lake se trouve dans le nord de la Saskatchewan, à environ 660 km au nord de Saskatoon, ainsi que sur le territoire visé par le Traité no 10, patrie de la Nation métisse, et les territoires traditionnels des Dénés, des Cris et des Métis.

Le site de la mine d'uranium de Cigar Lake appartient à une coentreprise formée de Cameco Corporation (Cameco), d'Orano Canada Inc. (Orano) et de la Tokyo Electric Power Company (TEPCO), Cameco étant le titulaire de permis et l'exploitant. Le 19 mai 2022 Cameco a [annoncé](#) l'acquisition (site Web en anglais), par Cameco et Orano, des intérêts d'Idemitsu Canada Resources Ltd. (Idemitsu) dans la coentreprise de Cigar Lake. Par conséquent, Cameco et Orano doivent réviser les instruments de garantie financière qui formaient la part d'Idemitsu.

En vertu de l'article 3 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (les Règles), la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera des mémoires de Cameco et du personnel de la CCSN.

Les mémoires de Cameco et du personnel de la CCSN seront accessibles à partir du site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, ou sur demande auprès du Greffe de la Commission, après le 20 mai 2022.

Après les délibérations et la décision de la Commission sur la question à l'étude, un compte rendu de décision sera affiché sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, et fourni sur demande. La Commission devrait rendre sa décision en juin 2022.

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation à l'étude, ou encore pour obtenir des documents, communiquez avec :

Agente du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 343-550-8309 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

Site Web : [Assister à une réunion publique de la Commission](#)